



Formulaire de consentement éclairé complet
pour les Participants Sport Sans Abus de
Insérer le nom de votre organisme de sport ici
ci-après nommé "l'Organisme signataire".

DOCUMENT PARTIE 1 : CONTEXTE RELATIF AU FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ POUR LE PARTICIPANT DE SPORT SANS ABUS (les modalités de consentement se retrouvent à la partie 2)

Qu'est-ce que Sport Sans Abus ?

Sport Sans Abus est le programme créé par le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (« **CRDSC** ») en vertu du mandat qu'il s'est vu octroyer par le gouvernement du Canada afin de prévenir et de contrer la maltraitance dans le sport (le « **Mandat** »). Le CRDSC est un organisme à but non lucratif créé en vertu de la *Loi sur l'activité physique et le sport* (L.C. 2003, ch.2).

Sport Sans Abus repose sur la mise en œuvre du *Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport* (« **CCUMS** ») disponible à l'adresse suivante : <https://commissaireintegritesport.ca/ccums>). Le Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport (« **BCIS** ») est une division fonctionnellement indépendante du CRDSC, qui est responsable d'administrer le CCUMS et les autres aspects pertinents de Sport Sans Abus. Le CCUMS est administré et appliqué par les Agents (tels que définis plus bas) conformément aux politiques et procédures pertinentes de Sport Sans Abus, ce qui comprend sans s'y limiter, les politiques applicables en matière de respect de la vie privée et de confidentialité (« **les Politiques et procédures** ») disponibles ici : <https://commissaireintegritesport.ca/politiques>.

De plus amples renseignements sur Sport Sans Abus et le BCIS sont disponibles ici : <https://sport-sans-abus.ca/> et <https://commissaireintegritesport.ca/>.

Qu'est-ce que le CCUMS ?

Le CCUMS est le document central qui établit les règles harmonisées visant à promouvoir une culture sportive respectueuse qui offre des expériences sportives de qualité, accessibles, inclusives, accueillantes et sécuritaires.

Les dispositions clés du CCUMS comprennent des modalités destinées à protéger les athlètes de même que les autres personnes et les jeunes qui participent au sport au Canada contre la maltraitance, y compris la maltraitance sexuelle, psychologique ou physique, la discrimination et d'autres formes similaires de comportements interdits.

Qui participe à Sport Sans Abus ?

Le CCUMS s'applique en particulier aux participants sous la responsabilité d'organismes de sport financés par le gouvernement fédéral et d'autres organismes de sport qui font partie de Sport

Sans Abus (les « **Organismes signataires** »). La liste des Organismes signataires est disponible ici : <https://commissaireintegritesport.ca/signataires>.

Les participants de Sport Sans Abus comprennent toute personne qui est à l'emploi, sous contrat ou autrement sous l'autorité d'un Organisme signataire, telle que désignée conformément aux politiques de l'Organisme signataire (les « **Participants** »). Les Participants peuvent inclure, sans s'y limiter, les athlètes, les entraîneurs, les officiels, les bénévoles, les administrateurs, les dirigeants, les employés, les parents/tuteurs, etc.

Si on vous demande de signer ce Formulaire de consentement, votre organisme de sport est lié par le CCUMS à titre d'Organisme signataire, et vous devez (votre enfant doit), à titre de Participant, également respecter le CCUMS de même que le Formulaire de consentement comme condition de votre participation au sein de l'Organisme signataire.

Advenant une infraction aux dispositions du CCUMS, vous pouvez (votre enfant peut) être sujet au processus de traitement des plaintes de Sport Sans Abus et aux Politiques et procédures applicables, y compris en matière d'enquête, de processus décisionnel et de sanctions, tel que décrit plus amplement ci-dessous.

Où puis-je consulter le CCUMS ?

L'Organisme signataire vous a fourni (a fourni à votre enfant) une copie du CCUMS et vous avez (votre enfant a) eu l'opportunité d'en prendre connaissance.

Le CCUMS est aussi disponible ici : <https://commissaireintegritesport.ca/ccums>. Il est important que vous (et votre enfant) lisiez ses dispositions et vous assuriez de les comprendre étant donné que le CCUMS comprend les attentes en matière de conduite que vous acceptez (votre enfant accepte) de respecter à titre de Participant.

Serais-je informé si le CCUMS et les Politiques et procédures sont mis à jour ?

L'Organisme signataire et/ou les Agents (tel que défini plus bas) vous informeront (informeront votre enfant) des modifications substantielles au CCUMS et/ou aux Politiques et procédures pertinentes. Il peut être nécessaire que vous fournissiez votre consentement (au nom de votre enfant) afin que votre participation ou votre implication (la participation ou l'implication de votre enfant) auprès de l'Organisme signataire se poursuive. Les Agents pourront vous en informer par l'entremise d'une mise à jour du site web public, d'une communication par courriel de masse et/ou par d'autres moyens de communication appropriés et mis à la disposition de Sport Sans Abus.

Vous (en votre nom et au nom de votre enfant) acceptez que le CRDSC, les Agents et/ou l'Organisme signataire puissent utiliser votre courriel ou vos coordonnées (le courriel ou les coordonnées de votre enfant) afin de communiquer avec vous (et votre enfant) en lien avec les mises à jour du CCUMS, de Sport Sans Abus, des Politiques et procédures ou en lien avec ce Formulaire de consentement.

Comment le CCUMS et le Formulaire de consentement interagissent-ils avec le Code criminel, les obligations civiles et les autres obligations légales (y compris les obligations envers l'Organisme signataire) ?

Le CCUMS et le Formulaire de consentement du Participant de Sport Sans Abus prévoient des obligations et des procédures administratives et contractuelles distinctes, qui peuvent coexister avec le *Code criminel*, les obligations civiles et/ou les autres obligations légales (professionnelles ou autres) y compris celles envers votre Organisme signataire qui peuvent s'appliquer aux

Participants concernés. Dans les circonstances applicables, ces obligations distinctes peuvent (i) être prises en considération lors de l'évaluation de l'application du CCUMS et/ou des Politiques et procédures qui peuvent s'appliquer et/ou (ii) coexister avec d'autres processus pertinents dans le cadre de Sport Sans Abus.

Quel est le processus de traitement des plaintes de Sport Sans Abus ?

Le processus de traitement des plaintes de Sport Sans Abus met de l'avant un mécanisme indépendant pour traiter les violations alléguées du CCUMS à l'encontre des Participants.

Un dossier est ouvert lorsqu'une plainte est soumise par l'entremise du formulaire en ligne sécurisé et interactif. Le BCIS mène un examen initial et une évaluation préliminaire pour évaluer la plainte sur le plan procédural et détermine si et comment il va de l'avant dans le cadre du processus. Le dossier peut être référé pour enquête indépendante et/ou à la médiation.

Si des mesures provisoires sont jugées nécessaires, le BCIS émet une recommandation au Directeur des sanctions et résultats (« **DSR** »), qui est indépendant et qui a plein pouvoir pour imposer des mesures provisoires aux Participants. Une fois l'enquête terminée, le DSR rend une décision en ce qui a trait aux infractions alléguées au CCUMS et peut, le cas échéant, imposer une sanction.

Les parties peuvent contester une décision du DSR devant le Tribunal de protection et porter en appel les décisions du Tribunal de protection en matière de sanctions, s'il y a lieu, par l'entremise du Tribunal d'appel du CRDSC.

De plus amples renseignements sur le processus de Sport Sans Abus sont disponibles ici :

<https://commissaireintegritesport.ca/processus-bcis>

<https://commissaireintegritesport.ca/processus/aperçu>

Qu'est-ce que le Registre ?

Le registre de Sport Sans Abus est une base de données consultable de personnes dont l'admissibilité à participer au sport a été restreinte d'une manière ou d'une autre en raison de mesures provisoires et/ou de sanctions imposées pour les fins de la réalisation des objectifs du CCUMS, de Sport Sans Abus et du Mandat, conformément aux lois applicables (« **le Registre** »).

Le Registre favorise les objectifs du CCUMS, de Sport Sans Abus, de la *Loi sur l'activité physique et le sport* et du Mandat, y compris la promotion d'une culture sportive respectueuse qui offre des expériences sportives de qualité, inclusives, accessibles, accueillantes et sécuritaires.

Pour la poursuite de ces objectifs, les renseignements pertinents compris dans le Registre (p. ex., nom, prénom, ville/province/territoire, sport, infraction au CCUMS, mesure imposée) peuvent être consultés par le public, les Organismes signataires et/ou les Agents, tel que déterminé par le BCIS en conformité avec les Politiques et procédures pertinentes de même que les lois applicables.

DOCUMENT PARTIE 2 : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT DU PARTICIPANT DE SPORT SANS ABUS (« FORMULAIRE DE CONSENTEMENT »)

« Par les présentes, je (en mon propre nom/ au nom de mon enfant lorsqu'il s'agit du gardien légal de l'enfant) consens à être soumis au *Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport* (« CCUMS ») disponible à l'adresse

suivante : <https://commissaireintegritesport.ca/ccums>) et aux Politiques et procédures nécessaires à son administration et à son application (disponible à l'adresse suivante : <https://commissaireintegritesport.ca/politiques>) par les Agents (tel que défini plus bas).

Sans limiter ce qui précède, je (en mon nom/ au nom de mon enfant) consens par les présentes à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de mes renseignements personnels en lien avec l'administration et l'application du CCUMS dans le cadre de Sport Sans Abus, tel que détaillé plus bas.

1. À quoi est-ce que je consens et pendant combien de temps mon consentement est-il en vigueur ?

Si vous êtes (votre enfant est) à l'emploi ou sous contrat auprès de l'Organisme signataire, ou autrement sous sa responsabilité, en conformité avec les Politiques et procédures de l'Organisme signataire, vous êtes (votre enfant est) considéré comme étant un Participant de l'Organisme signataire en vertu du CCUMS et de Sport Sans Abus.

À titre de Participant, vous (au nom de votre enfant) consentez à être soumis aux dispositions du CCUMS pour la période pendant laquelle vous êtes (votre enfant est) un Participant.

Vous (au nom de votre enfant) acceptez d'être (que votre enfant soit) assujetti aux Politiques et procédures, de même qu'à la juridiction du CRDSC, du BCIS, de leurs agents respectifs, divisions fonctionnellement indépendantes, professionnels (p. ex., enquêteurs indépendants, médiateurs, arbitres) et/ou entités externes (y compris en particulier le Directeur des sanctions et résultats (« DSR »), ses représentants et le Conseil des sanctions en matière de maltraitance dans le sport) responsables de l'administration et de l'application du CCUMS et de Sport Sans Abus (collectivement désignés comme les « Agents ») pendant toute la période où vous êtes ou avez été (que votre enfant est ou a été) un Participant et pendant toute période plus longue, tel que requis pour les fins de l'administration et de l'application du CCUMS.

Vous acceptez (au nom de votre enfant) que les événements qui ont eu lieu avant la mise en œuvre du CCUMS, ou avant la signature d'un Formulaire de consentement du Participant Sport Sans Abus, puissent aussi tomber sous la juridiction des Agents si de tels événements relèvent de la portée du CCUMS et des Politiques et procédures applicables. Conformément au CCUMS et aux Politiques et procédures pertinentes, lorsqu'ils détermineront si ces événements passés relèvent ou non de la juridiction de Sport Sans Abus, les Agents concernés devront faire cette détermination en prenant en considération les facteurs suivants: (i) les règles, normes et politiques pertinentes, ce qui comprend, sans s'y limiter, les normes sociales et légales en vigueur au moment du ou des événements allégués; (ii) la gravité des allégations; (iii) les faits et circonstances de l'affaire; (iv) la sécurité et le bien-être des participants et de la communauté sportive; (v) les risques et préjudices que pourraient entraîner l'action ou l'inaction, la sécurité étant primordiale; (vi) la capacité à identifier des parties et témoins potentiels et d'obtenir une preuve suffisante; et/ou (vii) le meilleur intérêt du sport et des personnes qui y participent, y compris les points de vue de la ou des personnes directement touchées, lorsque possible.

2. Quelles sont mes obligations quant aux processus relatifs à l'administration et à l'application du CCUMS de Sport Sans Abus ?

Le CCUMS, les Politiques et procédures et Sport Sans Abus contiennent des droits, des protections, de même que des responsabilités à l'avantage de chaque Participant.

À titre de Participant, vous pouvez (votre enfant peut) faire l'objet d'une plainte ou d'un rapport en relation avec une infraction alléguée au CCUMS. Vous pouvez (votre enfant peut) aussi être

autrement concerné par les processus relatifs à l'administration et à l'application du CCUMS de Sport Sans Abus, par exemple à titre de témoin ou dans le cadre d'une Évaluation du milieu sportif.

Vous acceptez (en votre nom et au nom de votre enfant) de participer aux processus relatifs à l'administration et à l'application du CCUMS de Sport Sans Abus, y compris, sans s'y limiter, à l'enquête, au processus décisionnel, à la détermination de mesures provisoires/sanctions et à l'application de mesures provisoires/sanctions, le cas échéant.

3. Comment mes renseignements personnels seront-ils utilisés, recueillis et divulgués (et à qui) et à quelles fins ?

Vous comprenez et acceptez (en votre nom et au nom de votre enfant) que vos renseignements personnels (les renseignements personnels de votre enfant) soient utilisés, recueillis et divulgués dans la stricte mesure nécessaire pour la réalisation des objectifs du CCUMS, de Sport Sans Abus et du Mandat. Plus particulièrement, vos renseignements personnels (les renseignements personnels de votre enfant) seront traités de la manière décrite ci-après.

a) par l'Organisme signataire pour se conformer à Sport Sans Abus

Dans le contexte de sa participation à Sport Sans Abus, l'Organisme signataire peut recueillir, utiliser et divulguer des renseignements obtenus auprès de vous (de votre enfant) et/ou au sujet de vous (de votre enfant) afin de remplir ses obligations à l'égard des Agents de même que dans le contexte de l'administration et de l'application des processus du CCUMS dans le cadre de Sport Sans Abus, tel que décrit ci-dessous.

b) pour les fins des processus relatifs à l'administration et à l'application du CCUMS

Dans le contexte d'une plainte ou d'un signalement fait en vertu du CCUMS vous concernant (concernant votre enfant), les Agents peuvent recevoir, traiter, administrer, enquêter et/ou rendre une décision relativement à la plainte ou au signalement.

Pour ce faire, les Agents peuvent recueillir, utiliser et divulguer des renseignements recueillis auprès de vous (de votre enfant) et/ou à votre sujet (au sujet de votre enfant), y compris, sans toutefois s'y limiter, les renseignements suivants :

- I. allégations, preuves ou renseignements fournis par un plaignant ou une personne ayant soumis un signalement;
- II. allégations, preuves ou renseignements obtenus auprès de tiers, de l'Organisme signataire ou d'autres sources disponibles; et/ou
- III. toute réponse, déclaration ou preuve que vous fournissez (votre enfant fournit).

Plus particulièrement, les Agents peuvent recueillir, utiliser et divulguer des renseignements se rapportant à la plainte ou au signalement aux personnes dans la mesure nécessaire dans le cadre du processus de gestion des plaintes de Sport Sans Abus, conformément aux paramètres de confidentialité de Sport Sans Abus et/ou aux Politiques et procédures applicables.

Si une plainte est faite en vertu du CCUMS en lien avec une autre personne, les Agents peuvent recueillir, utiliser et divulguer les renseignements obtenus auprès de vous (ou de votre enfant) ou à votre sujet (au sujet de votre enfant) en lien avec la réception, le traitement, l'enquête et le processus décisionnel quant à la plainte, conformément aux paramètres de confidentialité pertinents de Sport Sans Abus et/ou des Politiques et procédures applicables.

c) en lien avec le Registre

Les renseignements énumérés à la question 4 ci-dessous vous concernant (concernant votre enfant) peuvent être recueillis, conservés, utilisés et/ou divulgués dans le Registre lorsque, à la suite d'une plainte à votre égard (à l'égard de votre enfant) en vertu du CCUMS, une sanction ou une mesure temporaire ou provisoire est imposée qui restreint votre admissibilité (l'admissibilité de votre enfant) à participer au sport.

Dans ces circonstances, les renseignements sur vous (sur votre enfant) dans le Registre peuvent être consultés par le public et/ou accessibles aux Organismes signataires et/ou aux Agents appropriés, tel que déterminé conformément aux Politiques et procédures de même qu'aux lois qui s'appliquent.

Les Agents peuvent divulguer les renseignements dans le Registre pour toute période de temps y compris, sans s'y limiter : avant qu'une décision ne soit rendue relativement à la plainte; si la décision et/ou la sanction s'y rapportant est contestée; et/ou lorsque jugé nécessaire par les Agents pour mettre en œuvre les mesures applicables, les sanctions ou les restrictions de participation au sport et pour atteindre les objectifs du CCUMS, de Sport Sans Abus et du Mandat.

d) dans les décisions

Pour les fins de démontrer l'équité du processus décisionnel et pour les autres fins du CCUMS, de Sport Sans Abus et du Mandat, les Agents peuvent publier les décisions rendues à la suite d'une plainte en vertu du CCUMS, qui peuvent comprendre vos renseignements personnels (les renseignements personnels de votre enfant) au sujet de la plainte, de la décision, de l'arbitrage et de la sanction si vous êtes (votre enfant est) l'intimé. Toutefois, du caviardage et des exceptions peuvent s'appliquer notamment lorsque nécessaire pour protéger l'identité du ou des plaignants, des personnes mineures, des personnes directement touchées par l'infraction au CCUMS et d'autres tierces parties concernées, conformément aux Politiques et procédures applicables.

e) à l'interne par le BCIS

Pour les fins de la tenue de dossiers internes par le BCIS, ce dernier peut conserver vos renseignements personnels (les renseignements personnels de votre enfant) pour le temps nécessaire et pour une période indéterminée dans la mesure requise pour la réalisation des objectifs du CCUMS, de Sport Sans Abus et du Mandat.

4. Quels renseignements peuvent être divulgués dans le Registre à mon sujet (au sujet de mon enfant) ?

Si vous êtes (votre enfant est) sanctionné ou faites (votre enfant fait) l'objet de mesures provisoires qui restreignent, dans une certaine mesure, votre admissibilité (l'admissibilité de votre enfant) à participer au sport en raison d'une violation en lien avec le CCUMS, le Registre peut comprendre les renseignements suivants à votre sujet (au sujet de votre enfant) :

- (a) nom complet;
- (b) ville et province/territoire de résidence;
- (c) affiliation avec l'Organisme signataire;
- (d) catégorie d'infraction(s) au CCUMS alléguée(s) (p.ex., lorsque des mesures provisoires sont imposées);
- (e) nature de l'infraction au CCUMS en vertu d'une décision rendue dans le cadre de Sport Sans Abus;

- (f) sanction ou mesures provisoires imposées et description de la restriction imposée relativement à la participation au sport ou des conditions de la sanction;
- (g) date de l'émission de la sanction ou des mesures provisoires et période d'application.

Pour les mineurs ou autres personnes vulnérables qui peuvent faire l'objet de mesures provisoires et/ou d'une sanction, les Agents appropriés effectueront une analyse au cas par cas concernant la divulgation de leurs renseignements dans le Registre en tenant compte de la sensibilité de ces renseignements personnels et de la nécessité de réaliser les objectifs du CCUMS, en conformité avec les Politiques et procédures applicables.

Au sujet de la divulgation dans le Registre, les Agents appropriés porteront une attention particulière afin de favoriser la protection de l'identité des personnes directement touchées par l'infraction au CCUMS ou d'autres tierces parties concernées, en conformité avec les Politiques et procédures applicables.

5. Avec qui puis-je communiquer si j'ai des questions ?

Si vous avez des questions au sujet de la collecte, de l'utilisation ou de la divulgation de vos renseignements (des renseignements de votre enfant) tel que décrit dans ce Formulaire de consentement, en lien avec le CCUMS, Sport Sans Abus ou les Politiques et procédures, vous pouvez communiquer avec le Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport (BCIS) à l'adresse suivante : info@osic-bcis.ca.

Relativement à la possibilité de soumettre une plainte en lien avec le traitement des renseignements personnels, d'accéder à ces renseignements ou de les corriger, veuillez consulter la Politique de protection des renseignements personnels du CRDSC disponible dans la section Politiques au lien suivant : <https://commissaireintegritesport.ca/politiques>.

6. Réclamations et procédures

Vous (en votre nom et au nom de votre enfant) reconnaissez qu'aucun Agent, ou dirigeant, membre du personnel, professionnel, mandant, ayant-droit, représentant, administrateur, enquêteur ou évaluateur indépendant, arbitre, membre d'un comité, expert ou professionnel de règlement de différends du CRDSC ne peut être contraint à témoigner dans le cadre de quelques procédures judiciaires ou administratives que ce soit, y compris d'autres procédures du CRDSC, en ce qui a trait aux services qu'ils fournissent dans le cadre de l'administration et de l'application du CCUMS et de Sport Sans Abus. Vous comprenez que ceci est nécessaire pour assurer notamment la confidentialité et l'indépendance des processus relatifs à l'administration et à l'application du CCUMS.

Pour les mêmes raisons, nul ne peut exiger la production de notes, dossiers ou documents, par assignation ou autrement, préparés par les Agents dans le cadre des procédures découlant de l'administration et de l'application du CCUMS ou de Sport Sans Abus, sans égard à leur forme ou à leur support.

7. Consentement irrévocable

Vous (en votre nom et au nom de votre enfant) avez eu la possibilité d'obtenir des conseils indépendants avant de signer le Formulaire de consentement et donnez votre consentement par les présentes.

Vous (en votre nom et au nom de votre enfant) comprenez, acceptez et consentez librement aux conditions prévues dans ce Formulaire de consentement.

Vous (en votre nom et au nom de votre enfant) comprenez et acceptez que ce consentement est irrévocable. Vous (en votre nom et au nom de votre enfant) comprenez et acceptez que le consentement doit être irrévocable afin que l'objectif du CCUMS, de Sport Sans Abus et du Mandat ne soit pas miné et/ou contrecarré.

Vous êtes (votre enfant est) libre de mettre fin à votre association (à l'association de votre enfant) à titre de Participant auprès de votre Organisme signataire (l'Organisme signataire de votre enfant) à tout moment. Plus précisément, dans la mesure où il y a des allégations quant à une violation du CCUMS qui aurait présumément eu lieu avant la fin de votre association (de l'association de votre enfant), votre consentement (en votre nom et au nom de votre enfant) est irrévocable en vertu du présent Formulaire de consentement, y compris en ce qui a trait au CCUMS, à la juridiction de Sport Sans Abus, de ses Agents, de ses Politiques et procédures et en lien avec la collecte, l'utilisation et la divulgation de vos renseignements (des renseignements de votre enfant) pour les fins d'administrer et d'appliquer le CCUMS en lien avec de telles allégations.

Nom de l'athlète (mineur)

Signature du sportif (mineur)

**Nom du parent, du tuteur légal ou de l'athlète
qui n'est pas mineur :**

Signature:

Date :